

## Conseil municipal du vendredi 14 mars 2008

Le quatorze mars deux mille huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de M. Michel POULET, maire sortant. Tous les membres étaient présents. La séance est ouverte à 20h 15

Le Maire sortant donne lecture, par ordre, des résultats constatés au procès verbal des élections. Ont été élus conseillers municipaux au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Mme Isabelle BASTIEN	421 voix
Mme Isabelle CHATAIGNER	415 voix
M. Roland DEMESMAY	413 voix
Mme Wilma SINA-AUCANT	401 voix
Mme Cécile AUCANT	401 voix
M. Bernard BONNOT	388 voix
M. Laurent BAUDIQUÉY	388 voix
M. Rémy LUCAS	384 voix
M. Bruno BERNARD	382 voix
Mme Sylvie PARDONNET	381 voix
Mme Céline DEVANNE	380 voix
Mme Isabelle VEYRY	378 voix
M. Rémy MICHON	357 voix
Mme Josiane RUFFION	354 voix
M. Bertrand ASTRIC	343 voix

Il déclare les élus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Il passe la présidence à Mr Roland DEMESMAY, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Il convient d'élire un secrétaire de séance chargé de la rédaction du compte rendu de séance. Le premier tour de secrétariat est, de coutume, assuré par le plus jeune de l'assemblée. M. Rémy LUCAS est nommé secrétaire de séance.

### Election du Maire.

Un seul candidat : Bertrand ASTRIC

Après vote à bulletins secrets, l'élection au premier tour de scrutin a donné le résultat suivant :

- **14 voix pour**
- **0 voix contre**
- **1 vote blanc**

**M. Bertrand ASTRIC est proclamé Maire de Boussières.** En cette qualité il reprend la présidence du conseil municipal.

### Installation du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner trois adjoints. Il présente leurs diverses attributions :

#### Attribution du 1<sup>er</sup> adjoint

- l'action sociale, la vie associative et la communication
- le suivi des services administratifs de la mairie

- le suivi de la gestion de la maison des Loups

### **Attribution du 2<sup>ème</sup> adjoint**

- Travail en liaison avec le maire sur les questions budgétaires et l'intercommunalité

### **Attribution du 3<sup>ème</sup> adjoint**

- Services techniques  
- Travaux au sein du village  
- Gestion de la forêt

Monsieur le Maire informe les adjoints, qu'en l'absence du maire, tous auront une fonction de délégation d'officier de l'état civil. Le Maire précise qu'il prendra les arrêtés correspondants.

## **Election des Adjoints**

**Pour le poste de 1<sup>er</sup> Adjoint** : candidat : Mme Isabelle VEYRY

A obtenu : 14 voix pour, 1 vote blanc

**Mme Isabelle VEYRY est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint** : candidat : Mr Roland DEMESMAY

A obtenu : 14 voix pour, 1 vote blanc

**Mr Roland DEMESMAY est proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint**

**Pour le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint** : candidat : Mr Bernard BONNOT

A obtenu : 14 voix pour , 1 vote blanc

**Mr Bernard BONNOT est proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint**

## **Désignation des délégués à la CAGB**

L'article 4 des statuts de la CAGB prévoit que le nombre des deux délégués par commune est fixé comme suit en fonction de l'importance démographique de la commune :

- commune dont la population municipale est inférieure à 1000 habitants : un délégué  
- commune dont la population municipale totale est égale ou supérieure à 1000 habitants : deux délégués.

Pour chaque délégué titulaire, les conseils municipaux des communes désigneront un délégué suppléant. Les délégués suppléants siègent au conseil de communauté avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires La commune dispose donc de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à la CAGB. Les délégués sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Vu les articles L 5211-7 et 5211-8 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CAGB;

Le conseil Municipal procède à l'élection des délégués à la CAGB

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit:

Mr Bertrand ASTRIC, délégué titulaire de la commune à la CAGB et Mme Wima SINA-AUCANT suppléante

Mr Roland DEMESMAY, délégué titulaire de la commune à la CAGB et M. Rémy MICHON, suppléant.

## **Fonctionnement du conseil municipal.**

Le Maire propose de maintenir les séances ordinaires du conseil le premier lundi de chaque mois à 20h00. Le conseil accepte. Il précise qu'il lèvera la séance à minuit même si l'ordre du jour n'est pas épuisé. Les questions portées à l'ordre du jour seront alors soit reportées à la séance suivante, soit feront l'objet d'une séance extraordinaire. Il informe également qu'en cas d'empêchement il y a lieu de prévenir et de donner une procuration à un membre du conseil, sachant qu'un conseiller ne peut être porteur que d'une seule procuration. Concernant la rédaction des comptes rendus, le Maire précise que le secrétaire de séance est assisté à chaque réunion de Mr Alexandre MARGUET, rédacteur territorial et Mme Laurence MHINE, adjoint administratif. Le Maire porte la responsabilité du contenu du compte rendu. Les débats ne seront pas repris au compte rendu. Seules les décisions du conseil municipal, les délibérations tacites ou exprimées par vote seront inscrites au registre.